



Demande de renseignements suite a une comparution immédiate

Par Nina 3869

Bonjour. Je vous ecrit dans le but davoit des renseignements car mon compagnon à été placé en garde a vue le samedi 6 mai suite a un plainte de 2 de nos voisins ?(c'est la mère est sa fille qui habite a côté dans le meme immeuble) ont porté plainte contre lui pour menace de mort retirée, en attendant le procès il à été incarcéré en attendant qon procès en comparution immédiate qui s'est déroulé le mardi 9 mai dernier. Il a été reconnue coupable avec un an de bracelet électronique et un interdiction d'aller à notre domicile.

N'étant pas satisfait du verdict, il aurais souhaité faire apel de la décision, (sachant que j'ai jusqu'au vendredi 19 mai pour pouvoir faire apel) car étant Victime de jalousie si je puis dire sa il aurais voulue preparer un peu mieu le dossier pour prouver ses dires a l'audience. Mais PAR CONTRE il ne veux surtout pas retourné en détention provisoire le temps que le procès en apel est lieu. Pensiez vous qu'il es possible qu'en fessant apel la justice décide de le remettre en detention provisoire? Car dans ce cas la il ne préférer accepté le verdict car il ne veux absolument pas retourner en prisonpouviez vous m'éclairer s'il vous plait?

Par Indigo

Bonjour Nina,

J'espère qu'en ouvrant le lien suivant, vous aurez réponse à votre interrogation :

<https://brochard-avocat.com/lappel-dune-juridiction-penale-partie-2/>

Cordialement,

P.S.

N'y a t'il pas erreur lorsque vous indiquez :

"sachant que j'ai jusqu'au vendredi 19 mai pour pouvoir faire apel"

Par Isadore

Bonjour,

Le mieux est de voir avec son avocat (obligatoire en appel).